



Procès-Verbal du Conseil Municipal de la commune d'Aulnat

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune 16 septembre 2025

Affichée en mairie le 16 septembre 2025

Envoyée à la presse le 16 septembre 2025

Présent(e)s : 17 (dix-sept)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 6 (six)

M. AMAZIGH Mohammed à Mme COUTANSON Pascale,

M. FROMENT Sylvain à Mme BEURIOT Sabine,

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,

M. KOWALEWSKI Jean-Marc donne pouvoir à DOS SANTOS Antonio,

M. LAZEWSKI René donne pouvoir à CHETTOUH Aïcha,

Mme SOARES Maryse donne pouvoir à Mme RÉVEILLOUX Françoise.

Absent(e)s : 4 (quatre)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal en date du 25 juin 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Numéro	Objet
2025-48	Création de poste permanent : agent de maîtrise
2025-49	Contrat groupe CDG 63 - Augmentation du taux de l'assurance statutaire au 1er janvier 2026
2025-50	Marché d'exploitation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux
2025-51	Dégradation du terrain de tennis - Mise en recouvrement des frais de réparation
2025-52	Portail ICI
2025-53	Création de poste non permanent

Question 1 /

Objet : Approbation du procès-verbal du 25 juin 2025

Eu égard à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante* » ;

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025, joint en annexe.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote: Pas d'observations

Question 2 /

Objet : Information du Conseil municipal – Décision du Maire

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a délégué certaines de ses compétences à Madame le Maire dans sa délibération du 15 juin 2020.

Par conséquent, Madame le Maire informe le Conseil municipal de la prise des décisions suivantes en application de ladite délibération et jointes en annexe :

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

N° Décision	Date	Objet
DM 2025-05	23/06/2025	Achat d'un pack numérique interactif
DM 2025-06	23/06/2025	Achat d'une sauteuse pour le restaurant scolaire
DM 2025-07	25/06/2025	Réalisation de travaux de voirie - Lotissement Impasse Ornano
DM 2025-08	25/06/2025	Viabilisation des réseaux secs - Lotissement Impasse Ornano
DM 2025-09	25/06/2025	Extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Lotissement Impasse Ornano
DM 2025-10	11/07/2025	Aménagement du terrain de la maison Barthélémy
DM 2025-11	11/07/2025	Réfection de la plâtrerie / peinture du plafond et des sols des vestiaires à Claude Félix
DM 2025-12	11/07/2025	Plâtrerie des WC et dégagement des vestiaires à Claude Félix
DM 2025-13	11/07/2025	Réfection en plâtrerie des dégagements et hall d'entrée à Claude Félix
DM 2025-14	11/07/2025	Travaux de plomberie et sanitaires pour la création de vestiaires à Claude Félix
DM 2025-15	11/07/2025	Mise en place d'un système de vidéo protection à l'espace Raymond Ameilbonne
DM 2025-16	11/07/2025	Mise en place d'un système de vidéo protection au City Stade
DM 2025-17	11/07/2025	Installation d'un portillon d'accès aux jardins communaux
DM 2025-18	11/07/2025	Installation d'une clôture rigide sur la parcelle Barthélémy
DM 2025-19	11/07/2025	Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès au groupe scolaire Beytout
DM 2025-20	11/07/2025	Asservissement des issues de secours au système de sécurité incendie
DM 2025-21	11/07/2025	Achat de rayonnages destinés au quai de stockage du service technique
DM 2025-22	11/07/2025	Réalisation de travaux de mise à jour du système de sécurité incendie (SSI) dans le cadre de la création de vestiaires à Claude Félix
DM 2025-23	24/07/2025	Acquisition d'un praticable de gymnastique
DM 2025-24	25/07/2025	Lancement d'une étude pré-opérationnelle préalable à la rénovation globale de l'Hôtel de ville

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

DM 2025-25	01/08/2025	Vente véhicule communal
DM 2025-26	31/07/2025	Maintenance 2025 SSI- extincteurs, éclairage de sécurité et désenfumage
DM 2025-27	31/07/2025	Installation d'un système de climatisation dans les locaux de la mairie
DM 2025-28	31/07/2025	Réparation du monument aux morts - Cimetière communal
DM 2025-29	01/08/2025	Maintenance des vérifications électriques et de gaz des bâtiments communaux
DM 2025-30	08/09/2025	Vente d'une remorque
DM 2025-31	09/09/2025	Achat d'une cellule toute hauteur
DM 2025-32	10/09/2025	Achat de peinture pour les terrains de football
DM 2025-33	11/09/2025	Avenant n°2 au marché de prestation de nettoyage
DM 2025-34	11/09/2025	Avenant n°3 au marché de prestation de nettoyage
DM 2025-35	11/09/2025	Fourniture et pose de BSO au 1er étage du groupe scolaire Beytout

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote : Pas d'observations

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

- De prendre acte de cette information.

Question 3 /Délibération 2025-48

Objet : Crédit de poste permanent : agent de maîtrise

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service ou encore d'avancement statutaire.

Considérant la nécessité de créer, à compter du 22 septembre 2025, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (soit 35/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de responsable des ateliers municipaux,

Considérant que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote:

Pour	Contre :	Abstention :
23 : Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.		4 : M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

- De créer, à compter du 22 septembre 2025, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35/35ème) relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions de responsable des ateliers municipaux,
- D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;
- De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Question 4 /Délibération 2025-49

Objet : Contrat groupe CDG 63 - Augmentation du taux de l'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code des assurances,

Considérant que la commune est actuellement assurée dans le cadre du contrat groupe « risques statutaires », géré par le courtier DIOT SCIACI et souscrit auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ,

Considérant que ce contrat groupe prévoit, suite à une tarification fixe sur la période 2023-2024, une possibilité de modulation pour les années suivantes,

Considérant que l'examen des résultats financiers 2024 pour la commune laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à faire évoluer le taux de cotisation à la hausse de 20% (soit un taux à 17.93% pour la partie CNRACL) à compter du 1er janvier 2026.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote:

Mme Le Maire indique que l'augmentation du taux est certes important, mais dans le contexte de surenchère des primes d'assurances, il reste limité.

M. Floquet souligne une augmentation de 30 000 € sur le chapitre 012 du budget 2026. Il faudra se poser la question de s'auto-assurer pour les premiers 90 jours (maladie) à l'instar de certaines autres communes. Afin de pouvoir étudier ce sujet, il serait souhaitable d'établir un rapport sur le taux d'absentéisme des agents de notre commune.

Pour	Contre :	Abstention :
23 : Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE		4 : M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Séverine, M.
FRADET Nicolas.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

- De valider l'augmentation des taux de l'assurance des risques statutaires à compter du 1er janvier 2026,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Question 5 /Délibération 2025-50

Objet : Marché d'exploitation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux

Il est rappelé au Conseil municipal que les installations de chauffage sont actuellement maintenues via un marché de prestation avec la société IDEX. Ce marché arrive à son terme au 30 septembre 2025.

La procédure de consultation des entreprises a été organisée selon la procédure avec négociation en application des articles R2161-12 à R2161-23 du Code de la Commande Publique.

Une première consultation a été lancée le 18 Avril 2025 avec des offres attendues pour le 21 Mai 2025.

Trois candidats se sont positionnés et ont remis une offre, à savoir les entreprises IDEX, ENGIE et DALKIA.

Une négociation a été menée avec les 3 candidats le 9 Juillet 2025, afin de présenter plus en détail leur offre.

Une nouvelle consultation a été lancée le 16 Juillet 2025 avec remise de l'offre finale des candidats le 20 Aout 2025.

La CAO s'est réuni le 28 Aout 2025 afin d'examiner les offres et de retenir la mieux-disante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1,

Vu le code de la commande publique,

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire,

Vu le rapport du cabinet SAGE SERVICES ENERGIE, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 28 août 2025,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote:

Pour	Contre :	Abstention :
23 : Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.		4 : M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

➤ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le marché public d'exploitation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Entreprise retenue : ENGIE SOLUTIONS

Caractéristiques principales du marché :

Type de marché : Marché public de fournitures courantes et de services

Montant global du marché : 1 216 303,50 € HT soit 1 459 575,01 € TTC

Montant annuel du marché : 152 037,94 € HT soit 182 445,53 € TTC

Durée du marché : 8 ans (du 1er Octobre 2025 jusqu'au 30 Septembre 2033)

Question 6 /Délibération 2025-51

Objet : Dégradation du terrain de tennis - Mise en recouvrement des frais de réparation

Il est rappelé au Conseil municipal que le 30 mai 2025, le grillage des tennis a fait l'objet de dégradations et que l'auteur des faits a été interpellé.

Une plainte a été déposée le 2 juin 2025 auprès du Commissariat de Gerzat sous le numéro 00763/2025/011138.

Il avait été indiqué que si l'auteur des faits précédait à la réparation ou à l'indemnisation des dégâts, la commune pouvait retirer sa plainte.

La clôture endommagée doit être remplacée. Un devis a été sollicité et s'élève à 4 716 € HT soit 5 659,20 € TTC. Ces travaux de remplacement sont éligibles au FCTVA, la charge nette restant à la commune s'élevant ainsi à 4 730,86 €

L'auteur présumé des dégradations a reconnu les faits et s'est engagé à rembourser à la commune la somme de 4 730,86 €.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote:

Pour	Contre :	Abstention :
23 : Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.		4 : M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

- De mettre en recouvrement par émission d'un titre de recettes exécutoire la somme de 4 730,86 € auprès de Monsieur J. S. domicilié à LEMPDES (63370)
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager toutes démarches pour le recouvrement de ces sommes et en cas de défaillance de M. J.S. d'engager toutes poursuites judiciaires à l'encontre de Monsieur J. S. domicilié à LEMPDES (63370)
- De dire que la présente délibération sera notifiée pour information au Commissariat de Police.

Question 7 /Délibération 2025-52

Objet : Portail ICI

Le portail citoyen "ICI" (ici.clermontmetropole.eu) est une plateforme numérique développée par Clermont Auvergne Métropole et mise à disposition de ses communes adhérentes depuis janvier 2022.

Objectifs et finalités

Simplification des démarches administratives : Le portail permet aux particuliers, associations et professionnels de réaliser toutes leurs démarches sur un même site internet, afin de faciliter leur quotidien.

Dématérialisation des services : Accessible 24h/24, 7j/7, le portail permet d'accéder aux services et démarches en ligne.

Centralisation des services : La plateforme centralise et permet d'accéder aux démarches en ligne proposées par les différents services de la ville et de la métropole.

Services proposés

Le portail ICI offre un large éventail de services dématérialisés :

- **Services d'état civil** et démarches administratives courantes
- **Gestion des déchets et collectes**
- **Facturation et paiements** (factures d'eau, règlements en ligne)
- **Services de mobilité** : abonnements C.vélo, services T2C, demandes de dérogation ZFE, stationnement vélo
- **Urbanisme** et demandes d'autorisation
- **Simulation d'aides** : allocations, tarification solidaire, logement, formation, emploi
- **Services transversaux** : prise de rendez-vous, suivi des demandes avec codes de traçabilité

Publics cibles

Le portail s'adresse à trois catégories d'usagers :

- **Particuliers** (citoyens, étudiants, retraités...)
- **Associations**
- **Professionnels et entreprises**

Intérêts pour les communes adhérentes

- **Mutualisation** des coûts de développement et de maintenance
- **Harmonisation** des services numériques sur le territoire métropolitain
- **Modernisation** de l'offre de services aux citoyens
- **Réduction** des déplacements et du temps de traitement des demandes
- **Traçabilité** et suivi facilités des dossiers

Modalités techniques

- Portail accessible via <https://ici.clermontmetropole.eu/>
- Interface sécurisée avec création de comptes utilisateurs
- Système de codes de suivi pour les demandes
- Compatible avec les services existants des communes

Cette solution représente un outil de modernisation territoriale permettant aux communes adhérentes de proposer à leurs administrés un service public numérique de qualité, mutualisé à l'échelle métropolitaine.

Coûts

Mise en place initiale : Déploiement de l'instance de test et recette : 2 000 €HT

Forfait d'accompagnement pour la mise en place d'une instance : 3 750 €HT

Total : 5 750 € HT

Forfait de support et maintenance annuel : 600 € HT / an

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote:

Pour	Contre :	Abstention :
23 : Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M.		4 : M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

- **D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Clermont Auvergne Métropole.**

Question 8 /Délibération 2025-53

Objet : Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME

Question retirée de l'ordre de jour.

Seules les métropoles ou inter-communalités peuvent adhérer. Le document fourni était peu clair quant aux critères de contractualisation.

Question 9 /Délibération 2025-53

Objet : Création de poste non permanent

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité et par conséquent de recruter temporairement :

Un agent contractuel en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 1er octobre 2025.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur pour l'animation et la surveillance des élèves le temps de la pause méridienne à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35ème).

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

Il devra justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C1.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Teneur des débats et déroulé du vote:

Sabine BEURIOT indique que le poste créé est un soutien cantine 8 H/semaine

Pour	Contre :	Abstention :
23 : Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.		4 : M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents,

DECIDE DE

- D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;
- De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h30.

Commune d'Aulnat – Séance du 22 septembre 2025

